

DOSSIER DE PRESSE

Mai 2011



Simply Market fête les 10 ans
de son Programme Handicap

Contact Simply Market :

Direction de la Communication T. 01 30 67 26 52 – bjavary@atac.fr

Contact Presse :

CAP & CIME, 8 rue Royale 75008 Paris - T. 01 44 50 50 57 – agence@capetcime.fr

2011 est une année importante pour l'enseigne de supermarchés Simply Market qui célèbre les 15 années de son engagement en faveur de l'emploi des personnes handicapées et les **10 ans du 1^{er} accord national d'entreprise Programme Handicap**. L'entreprise fait très tôt figure de pionnière en France en faisant le choix de mener une politique d'emploi de personnes handicapées volontariste et pérenne au travers d'un accord d'entreprise. Encore aujourd'hui, moins de 300 entreprises en France dispose d'un accord d'entreprise sur l'insertion et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées.

10 ans d'un engagement fort, qui a su se développer et évoluer grâce à l'implication croissante des collaborateurs. L'occasion de revenir sur les principales mesures de cet accord, ses répercussions au sein de l'enseigne et ses prochains défis.

Colloque « 15 années d'engagement et d'accompagnement en faveur de l'emploi des personnes handicapées »

Le 24 mai 2011 de 9h00 à 11h30

Centre Regus - 72, rue du Faubourg St-Honoré - 75008 Paris

Le Programme Handicap : un véritable projet d'entreprise

Depuis plus de 15 ans déjà, Simply Market s'inscrit dans une démarche d'ouverture et de responsabilité, en agissant concrètement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Une **politique partagée et ancrée au sein de l'entreprise**, dans la continuité des valeurs du Groupe Auchan.

Employer des personnes handicapées est une obligation légale depuis 1987. Mais au-delà des enjeux légaux et financiers, Simply Market veut être engagé et solidaire pour faire en sorte que toute personne concernée par un handicap – temporaire ou permanent – puisse intégrer l'enseigne, y travailler sereinement et évoluer professionnellement. C'est un engagement pris envers les personnes handicapées en recherche d'emploi souvent victimes de discrimination à l'embauche. Mais c'est aussi un engagement de solidarité envers tous les collaborateurs en poste qui peuvent être un jour touchés par le handicap.

- **Pourquoi avoir choisi un accord ?**

Le législateur permet aux entreprises qui le souhaitent de répondre à leur obligation d'emploi par la signature d'un accord. Cet accord doit faire l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux puis doit obtenir l'agrément de la Direction régionale de l'Emploi (DIRECCTE).

La signature d'un accord permet à l'entreprise de s'engager sur un programme d'actions en faveur de l'emploi de personnes handicapées dont le financement sera assuré par un budget interne équivalent à ce que l'entreprise aurait dû verser à l'Agefiph (*Association nationale de gestion du fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées*) en l'absence d'accord.

Les atouts de l'accord :

- Une gestion directe de la contribution : un moyen pour l'entreprise de choisir et de financer directement les actions qui feront progresser l'emploi de personnes handicapées en cohérence avec la situation de l'entreprise, sa culture...
- La mobilisation des salariés en faveur d'une démarche portée conjointement par l'entreprise et ses partenaires sociaux dans le cadre global d'une politique sociale

Contact Simply Market :

Direction de la Communication T. 01 30 67 26 52 – bjavary@atac.fr

Contact Presse :

CAP & CIME, 8 rue Royale 75008 Paris - T. 01 44 50 50 57 – agence@capetcime.fr

ambitieuse. L'obligation légale est alors considérée comme une opportunité de faire valoir une vraie différence dans l'approche de ces problématiques.

- La responsabilisation de l'ensemble de l'entreprise sur l'atteinte de résultats en matière d'emploi de personnes handicapées.
- La reconnaissance à l'externe, notamment auprès des clients, de l'action de l'entreprise en matière de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

• **Des équipes engagées et solidaires**

Véritable **levier de cohésion sociale**, le Programme Handicap est un « plus » pour la politique des ressources humaines de l'enseigne : il crée du lien entre les salariés en favorisant la reconnaissance des compétences de chacun et l'implication de tous pour faciliter l'intégration des personnes handicapées.

L'enseigne favorise en interne la **mise en valeur des bonnes pratiques** (actions de maintien dans l'emploi, accueil de stagiaires handicapés, mise à disposition d'outils comme le lexique du métier en langue des signes, des tablettes électroniques adaptées aux déficients visuels...) et organise régulièrement des **réunions d'informations**. Peu à peu, un dialogue riche se construit sur cette thématique à l'occasion de rencontres avec les collaborateurs, les partenaires sociaux et lors des commissions de suivi fréquemment organisées sur le terrain.

• **L'accord 2010-2012 : un accord pour aller plus loin**

Le 4^e accord national d'entreprise conclu pour la période 2010-2012 doit aider à franchir un cap supplémentaire dans l'emploi des personnes handicapées. Les engagements quantitatifs sont les suivants :

- **Atteindre un meilleur taux d'emploi à l'issue de l'accord**
- **Recruter de nouveaux collaborateurs handicapés en CDI, en CDD de plus de 6 mois et alternants handicapés**
- **Faire progresser la collaboration avec le secteur adapté.**

Au-delà de ces engagements, l'accord fixe comme priorité d'agir pour l'employabilité et le maintien dans l'emploi des collaborateurs handicapés en poste en renforçant notamment leur niveau de connaissance des aides et mesures du Programme Handicap.

Le Programme Handicap en pratique

Le Programme Handicap peut venir en aide à la fois aux établissements et aux salariés pour assurer la meilleure intégration professionnelle possible aux personnes handicapées.

- **Recrutement et insertion de personnes handicapées**

Chaque année, Simply Market participe à des forums pour l'emploi afin de présenter les métiers de l'enseigne et recueillir des candidatures de personnes handicapées. L'enseigne propose différents types de postes : directeurs de magasin, employés commerciaux, préparateurs de commandes, hôtes de caisse et managers de rayon. Par exemple, lors du salon PASS POUR L'EMPLOI qui s'est tenu à Paris le 31 mars dernier, l'enseigne a recueilli près de 150 CV !

Le recrutement en alternance est aussi ouvert aux étudiants handicapés : l'expérience a déjà été concluante dans le Nord de la France (avec le centre de formation Didactif) et dans la région lyonnaise (avec l'OPCALIA) où une dizaine d'étudiants handicapés ont été accueillis dans des magasins Simply Market à des postes d'équipiers de commerce. Ces formations en alternance ont pour certains d'entre eux débouché sur des CDI.



Virginie Amovin

Directrice référente, Simply Market Sucy-en-Brie (94)

« J'ai commencé à accompagner des recrutements de personnes handicapées sur le magasin de Paris Tolbiac. Lorsque j'ai pris mes fonctions de directrice sur Sucy-en-Brie, c'était pour moi une évidence de continuer dans cette voie. C'est une démarche que je mène non pas pour des raisons financières mais bien parce que j'ai pu constater à chaque expérience quelle richesse cela a été pour la cohésion et la motivation de mon équipe. Les prochains projets qui nous tiennent à cœur ? Le recrutement d'une personne malentendante et l'organisation d'une manifestation présentant aux clients les diverses associations de personnes handicapées de la région ! »

Contact Simply Market :

Direction de la Communication T. 01 30 67 26 52 – bjavary@atac.fr

Contact Presse :

CAP & CIME, 8 rue Royale 75008 Paris - T. 01 44 50 50 57 – agence@capetcime.fr

- **Aménagement des situations de travail**

Au cours de son activité professionnelle, tout salarié peut, en raison d'un problème de santé résultant d'un accident ou d'une maladie, se retrouver en situation de handicap et d'inaptitude à son poste de travail. L'entreprise est alors confrontée à la question de son maintien dans l'emploi.

Le Programme Handicap dispose de moyens humains et financiers pour trouver des solutions visant à maintenir en activité professionnelle ces collaborateurs : intervention d'un ergonome, aménagement de la station de travail (mise en place d'un siège adapté...), aménagement du temps de travail, achat d'un écran informatique adapté, mise en place d'un tuteur ou d'aides humaines (auxiliaires professionnels, interprètes en LSF...).

Gérard Lafuste

Employé commercial, Simply Market Saint-Gaudens (31)

« Mes problèmes de vue rendent la réalisation de certaines de mes tâches compliquées, par exemple la saisie des codes barres. L'intervention du Programme Handicap a permis qu'un ergonome nous aide à trouver des solutions d'aménagement concrètes : une loupe électronique portable grossissant de 2 à 10 fois les caractères, un écran 21 pouces, un logiciel zoom-text... Les solutions sont vraiment adaptées, car j'ai été associé à toutes les étapes ! »



- **Aides individuelles aux collaborateurs handicapés**

Le Programme Handicap agit également pour faciliter la vie professionnelle mais aussi personnelle des collaborateurs handicapés et garantir leur employabilité : équipement d'un véhicule, financement de prothèses auditives, aide à l'obtention d'un hébergement proche et accessible ou à l'obtention du permis de conduire, financement d'une formation ou d'un bilan de compétences...

Comment faire reconnaître son handicap ?

La démarche de reconnaissance s'effectue à titre individuel, volontaire et confidentiel, auprès de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Ce statut administratif permet aux collaborateurs handicapés de bénéficier des aides prévues dans l'accord pour faciliter leur quotidien professionnel.

Contact Simply Market :

Direction de la Communication T. 01 30 67 26 52 – bjavary@atac.fr

Contact Presse :

CAP & CIME, 8 rue Royale 75008 Paris - T. 01 44 50 50 57 – agence@capetcime.fr

- **Collaboration avec le secteur adapté**

Simply Market fait appel au secteur adapté (ESAT – Etablissement de Service et d’Aide par le Travail – ou EA – Entreprise Adaptée) qui emploie une grande majorité de personnes handicapées pour acheter des produits ou confier des prestations de service : conditionnement et emballage de fruits et légumes, entretien des espaces verts et des locaux, impression et mise sous pli, réparation et entretien des chariots, achat de plateaux-repas... Ces achats sont un moyen d’offrir à des personnes handicapées momentanément ou durablement éloignées de l’emploi en milieu ordinaire une vie sociale et professionnelle grâce à des conditions de travail adaptées. Dans son offre de produits, Simply Market propose aussi des produits élaborés dans des ESAT, comme par exemple plusieurs références de vin produit dans des vignobles où travaillent des personnes handicapées.

David Chane

Directeur du Magasin Simply Market d’Aurillac (15)

« Le magasin d’Aurillac a un partenariat depuis de longues années avec l’ESAT d’Anjoigny. Ils entretiennent nos espaces verts et nous livrent chaque matin des œufs frais et leur fameuse tomme, connue dans tout le Cantal. Les clients nous demandent tous les jours la tomme d’Anjoigny pour préparer la truffade, spécialité régionale ! Pour moi, c’est la preuve quotidienne qu’il est possible de concilier le sens du commerce et un engagement social local ! »

Contact Simply Market :

Direction de la Communication T. 01 30 67 26 52 – bjavary@atac.fr

Contact Presse :

CAP & CIME, 8 rue Royale 75008 Paris - T. 01 44 50 50 57 – agence@capetcime.fr

Les objectifs et actions du Programme Handicap pour 2011

Cette année, Simply Market met en œuvre des actions sur l'ensemble des axes de l'accord :

- **Recrutement et insertion de personnes handicapées** : Simply Market est l'une des 18 grandes entreprises partenaires de la campagne nationale de communication de l'Agefiph (www.cestnormal.com). Simply Market sera également présent sur des forums d'emploi de personnes handicapées et intensifiera ses relations avec les partenaires de l'emploi spécialisés.
- **Maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap** : Le Programme Handicap apporte ses aides humaines et financières aux établissements et collaborateurs en difficultés de santé à leur poste afin de les maintenir en activité professionnelle. En 2010, ce sont près de 40 interventions ergonomiques et 60 aménagements de poste qui ont été conduits. Des interventions menées avec succès avec le cabinet Ariane Conseil : 71% des personnes accompagnées en 2008 et 2009 sont encore en poste à fin 2010.
- **Information et sensibilisation des collaborateurs** : Le Programme Handicap ouvre au 1^{er} trimestre 2011 un numéro vert à destination de l'ensemble des collaborateurs pour tout savoir sur le handicap et poser ses questions en toute confidentialité. Par ailleurs, le Programme Handicap met en avant les initiatives et réussites des établissements au travers d'une newsletter trimestrielle mêlant reportages vidéo et audio :

www.simplymarket-handicap.fr

Aujourd'hui, l'animation du Programme Handicap ouvre sur des **perspectives plus larges** : la diversité, la RSE, l'accessibilité... Autant de nouveaux défis à relever. En s'impliquant auprès des salariés concernés par le handicap, Simply Market souhaite être un moteur dans l'évolution des mentalités au-delà de l'entreprise dans un **esprit de solidarité et de partage**.

Contact Simply Market :

Direction de la Communication T. 01 30 67 26 52 – bjavary@atac.fr

Contact Presse :

CAP & CIME, 8 rue Royale 75008 Paris - T. 01 44 50 50 57 – agence@capetcime.fr

Le Programme Handicap en 10 chiffres-clés

1995

Signature du 1^{er} Accord régional par le réseau Est de l'enseigne.

Calendrier des 4 accords nationaux conclus dans l'entreprise :

2001-2003 / 2004-2006 / 2007-2009 / 2010-2012

650

Nombre de collaborateurs handicapés chez Simply Market en 2010.

4,38%

Taux d'emploi des personnes handicapées chez Simply Market en 2010.

Un taux d'emploi supérieur au taux d'emploi moyen des entreprises privées en France (2,9%).

5,20%

Objectif du taux d'emploi à l'issue de l'accord 2010-2012.

1,2 million d'euros

Chiffre d'affaires confié aux structures du secteur adapté en 2010.

Un chiffre en progression de 67% en deux ans.

40%

Part du budget du Programme Handicap consacré en 2010 à des actions en faveur du maintien dans l'emploi de collaborateurs handicapés.

A propos d'Ariane Conseil

Depuis 1995, Simply Market travaille en collaboration avec Ariane Conseil, cabinet conseil spécialisé dans l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de politiques d'emploi de personnes handicapées. Ariane Conseil intervient pour l'enseigne aussi bien pour des prestations spécifiques qu'au niveau de la conduite du projet, et lui apporte son expérience et une vision alternative, nourrie de 20 années d'accompagnement auprès de plus de 80 Missions Handicap.

- Cabinet conseil indépendant, riche de 20 ans d'expérience
- Pionnier en France dans l'emploi des personnes handicapées
- Dirigeante : Valérie Tran
- Equipe de 15 consultants dont 6 consultants-ergonomes
- Près de 100 références sur l'ensemble du territoire national : entreprises privées et publiques, issues de tous secteurs d'activité
 - Référencé par l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées)
 - Habilité IPRP (Intervenant Prévention des Risques Professionnels)
 - Agréé en tant qu'organisme de formation

CHAMPS D'EXPERTISE

- **Politique Handicap**
 - Emploi : aider les entreprises sur tous les volets de la Politique Handicap, du diagnostic à l'accompagnement stratégique.
 - Accessibilité : faciliter l'accessibilité aux collaborateurs et aux clients, quel que soit leur handicap.
- **Ergonomie**
 - Maintien dans l'emploi : préserver l'emploi des collaborateurs handicapés.
 - Conception technique : intégrer le facteur humain dans la conception des outils et l'aménagement des locaux.
- **Santé au travail**
 - Prévention : analyser les risques professionnels pour engager l'entreprise dans une démarche de prévention active.
 - Conditions de travail : accompagner les entreprises qui pensent que la santé au travail participe à la performance.

Contact Simply Market :

Direction de la Communication T. 01 30 67 26 52 – bjavary@atac.fr

Contact Presse :

CAP & CIME, 8 rue Royale 75008 Paris - T. 01 44 50 50 57 – agence@capetcime.fr

Les magasins Simply Market

- L'enseigne Simply Market est née en 2005 en Italie d'abord, puis en France.
- En France, 13 819 collaborateurs sont répartis dans 275 supermarchés intégrés. Le parc se complète de 50 franchisés et 82 associés en France.
- 50 ouvertures prévues d'ici fin 2015.
- 333 jeunes en alternance.
- 4,38 % de personnes handicapées à l'effectif.
- 197 706 heures de formation par an et 7 125 collaborateurs formés chaque année.
- 87,4% des collaborateurs actionnaires.
- D'une surface de 800 à 3 000 m², les magasins recensent plus de 10 000 références de produits essentiellement alimentaires.
- L'enseigne dépend d'AuchanSuper, l'activité supermarché du Groupe Auchan.

A propos d'AuchanSuper

AuchanSuper regroupe l'activité supermarchés du Groupe Auchan.

- 748 supermarchés intégrés et 1 636 supermarchés franchisés ou associés, implantés en France, Italie, Espagne, Pologne et Russie.
- 27 000 collaborateurs.
- 6,9 milliards d'€ de CA en 2010.